

Le Roi, pour attirer d'autant plus d'Irlandois à son service, accorde une amnistie à tous ceux qui servent actuellement chez des Puissances étrangères, à condition de revenir dans six mois se ranger sous les Drapeaux de leur Patrie. Il est promis aux Officiers le même grade qu'ils avoient ailleurs & aux Soldats une paye double. Le Viceroy d'Irlande a notifié cette grace aux Evêques Catholiques, & leur a fait entendre qu'il souhaitoit que dans leur Liturgie ils fissent des prières pour la personne du Roi & pour la prospérité de l'Etat. Ces Prélats ont représenté leurs Rituels, dont le contenu a toujours été conforme à ce que leur demandoit le Viceroy ; savoir, que cette pratique s'observoit & s'étoit observée inviolablement par tous les Catholiques soumis à la domination du Roi. Néanmoins ils n'ont pas laissé de rendre des Mandemens pour en recommander encore plus particulièrement l'observation ; ce qui a beaucoup plu au Roi. Les Irlandois, traités trop durement par les Rois précédens, se réjoüissent assez de cet événement ; ils pourroient craindre néanmoins que les faveurs qu'on leur accorde ne fussent pas de durée, & qu'il n'y eût que le moment du besoin qui les fait éclore.

*Nouvelles
de mer.*

Entrons en d'autres matières. La France rassemblant à *Dunkerque* & dans les Ports voisins un nombre considérable de Prames & Batteaux plats, destinés avec apparence à recevoir beaucoup de troupes, l'ordre a été envoyé à *Sheerness* d'en faire avancer quelques Vaisseaux de ligne vers l'embouchure de la *Tamise* pour y interdire aux François l'entrée de ce Fleuve. Plusieurs autres Navires de force, chargés de veiller sur les mouvemens de cette Flotille ennemie, se rendent